

**COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, EDOUARD Loïc, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, BONIN Lionel, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe.

**Procurations :** THIBAUT Annick à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, VIAUD Thierry à SUIRE Claudine, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

**Absents excusés :** ARRIVE Roland, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine, THIBAUT Annick, MARTY Michel, BOOR Pascal, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, PAILLE Jean Marc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, AMAT Pierre, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130

Nombre de votants : 135

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

**Objet : Tarifs 2025 Redevance et contre-valeurs agence de l'eau Adour Garonne**

Suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau applicable dès 2025, les modifications sont les suivantes :

- ❖ Redevance prélèvement à 0,058 € HT/m<sup>3</sup> : reste inchangée
- ❖ Redevance pollution domestique à 0,33 € HT/m<sup>3</sup> : supprimée
- ❖ Redevance modernisation des réseaux à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> : supprimée

De nouvelles redevances avec des tarifs forfaitaires sont fixées ci-dessous par l'agence de l'eau Adour Garonne pour l'année 2025. Elles seront appliquées sur tous les volumes facturés en 2025 quelle que soit la période de consommation.

1. Redevance consommation d'eau potable à 0,33 € HT/m3.
2. Redevance performance des réseaux d'eau potable à 0,07 € HT/m3. (contre-valeur)

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

3. Redevance performance des réseaux d'assainissement à 0,105 € HT/m3. (contre-valeur)

Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à la station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

A l'unanimité les Conseillers Communautaires décident d'adopter ces nouvelles redevances et leurs tarifs associés à compter du 1er janvier 2025 sur la facture d'eau du service de l'eau potable et de l'assainissement, sur le territoire de la commune de Jonzac. La redevance consommation d'eau potable ainsi que les deux contre-valeurs de la redevance performance des réseaux d'eau potable et performance des réseaux d'assainissement sont facturées et encaissées auprès des abonnés du service public de l'eau potable et d'assainissement de Jonzac pour le compte de la CDC Haute Saintonge.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

17 DEC. 2024

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex